

<https://enseignants.se-unsa.org/Indemnite-de-garantie-individuelle-du-pouvoir-d-achat-GIPA>



# Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Les nouveaux éléments pris en compte pour le calcul de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) viennent d'être publiés par arrêté.

Pour la période de référence fixée du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte sont les suivants :

- taux de l'inflation : + 2,85 % ;
- valeur moyenne du point en 2014 : 55,5635 Euros ;
- valeur moyenne du point en 2018 : 56,2044 Euros.

Pour savoir si vous avez droit à l'indemnité, [contactez votre section locale du SE-Unsa](#).